

**POLLUTION DE L'AIR PAR LES POUSSIÈRES FINES PM10  
A MONTRAVEL**



**Bulletin d'information : dépassement du seuil d'information et de recommandations pour les personnes sensibles**

Communiqué du: **12/06/2018 14h**

Observations: **Mardi 12 juin 2018 - constat de dépassement**  
**En cours**

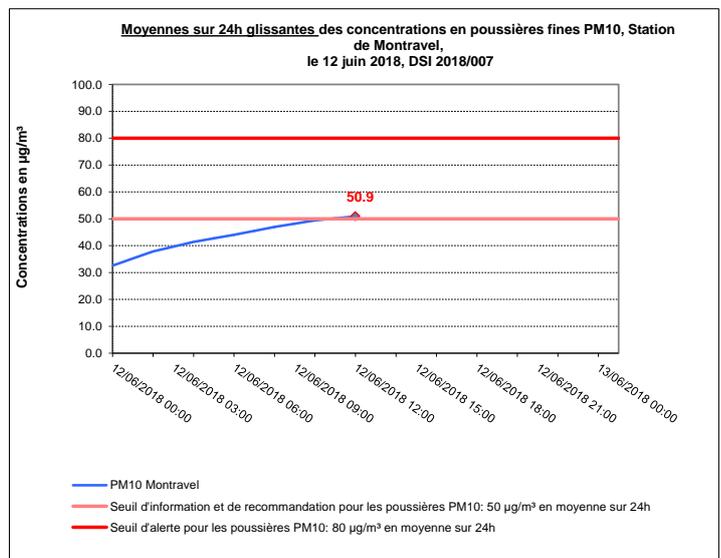
**Dépassement du seuil d'information et de recommandation - Alerte orange**

A partir de 19h le lundi 11 juin 2018, ScalAir a enregistré une hausse des niveaux de polluants à Montravel et plus particulièrement des poussières fines en suspension dans l'air "PM10".

Les vents faibles à moyens de secteur sud-ouest ont dispersés les émissions industrielles du site de Doniambo et les poussières issues du trafic vers le quartier de Montravel.

Le seuil d'information et de recommandation à destination des personnes sensibles (fixé à 50 microgrammes de poussières PM10 par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures) a été franchi le mardi 12 juin 2018, avec une valeur de 50.2 µg/m³ à 11h, calculée en moyenne sur 24h glissantes.

<b>Zones concernées</b>	Montravel, quartier situé à l'Est du site de Doniambo.
<b>Polluant</b>	Poussières fines en suspension PM10
<b>Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure d'apparition du dépassement</b>	50.2 µg/m³ en moyenne sur 24h le 12/06/18 à 11h00
<b>Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure de disparition du dépassement</b>	
<b>Durée du dépassement</b>	2h
<b>Moyenne maximale sur 24h glissantes</b>	50.9 µg/m³ en moyenne sur 24h le 12/06/2018 à 12h00
<b>Moyennes journalières</b>	



**Conditions météorologiques et circonstances:**

Les poussières fines PM10 peuvent être d'origines variées : industrielle (Doniambo), trafic routier ou autres sources ponctuelles comme des phénomènes de combustion (feux domestiques) ou de travaux pouvant se produire à proximité.

D'après les données de Météo France : des vents faibles de secteurs sud-ouest à ouest, ont dirigé le panache industriel vers le secteur de Montravel à partir de la fin de journée le lundi 11 juin.

**Pour information**, depuis le 1er janvier 2012, suite à l'application du décret français n°2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air, le seuil d'information et de recommandation pour les poussières fines PM10 est de 50 µg/m³ en moyenne sur 24 heures. Auparavant, ce seuil était de 80 µg/m³.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

**Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:**

Il est préconisé de ne pas modifier les déplacements prévus mais d'éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur. Pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion : adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie. Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

**Les PM10 en bref:**

Les particules ou poussières en suspension constituent un aérosol complexe de substances organiques ou minérales, naturelles ou anthropiques. Les particules liées à l'activité humaine proviennent majoritairement de la combustion des matières fossiles, du transport automobile (gaz d'échappement, usure, frottements...) et d'activités industrielles diverses (sidérurgie, incinération...) mais aussi de sources naturellement (tempête de sable, feux de forêt...).

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: [www.scalair.nc](http://www.scalair.nc)

Les données communiquées par ScalAir peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure